

Outils d'atténuation des pertes liées à la prédation des coyotes

J. Craig

INTRODUCTION

La prédation représente une menace constante pour les élevages ovins, bovins et caprins, mais certaines mesures peuvent être prises de manière proactive. Il convient de souligner que, même si les meilleures stratégies de prévention sont mises en œuvre, il est possible, voire irrémédiable, que des prédatons aient lieu. Une seule et même méthode ne saurait être efficace pour toutes les exploitations. La plupart des programmes de lutte contre les prédateurs donnant des résultats probants sont ceux qui font appel à une approche intégrée combinant de bonnes conditions d'élevage et des méthodes de lutte efficaces. Lorsque l'on réfléchit aux pratiques de prévention à adopter, il importe de tenir compte du niveau de prédation, de la valeur monétaire des pertes, du moment de l'année, de l'emplacement, des antécédents, du coût lié à chaque stratégie de prévention de la prédation et du niveau de protection apporté [1].

OUTILS DE PRÉVENTION DE LA PRÉDATION

Voici certains outils de prévention de la prédation :

- les clôtures;
- les animaux gardiens de troupeaux (chiens, ânes, lamas);
- la chasse;
- le piégeage;

- les nouveautés et les dispositifs de dissuasion non mortels (dispositifs lumineux, radios, clochettes, bandes de ruban de type *fladry* ou autres et dispositifs commerciaux comme Nite Guard Solar, Foxlights, etc.);
- l'utilisation de parcelles protégées ou d'enceintes fermées au moment de l'agnelage, du vêlage ou du chevrotage;
- le pâturage tournant;
- les inspections régulières;
- la mise à l'abri des animaux pendant la nuit;
- l'élimination des animaux morts conformément à la réglementation provinciale.

Il convient de noter ici que la mise à l'abri des animaux pendant la nuit n'est pas réalisable pour les gros troupeaux ou les animaux au pâturage qui tournent sur de grandes parcelles ou des pâtures louées. Si de grands troupeaux devaient être confinés pendant la nuit, on constaterait probablement de mauvais soins maternels de même qu'une augmentation de l'exposition aux maladies, comme la coccidiose et les parasites internes, pour n'en citer que quelques-unes.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de certains des outils de prévention qui aident à atténuer les pertes liées à la prédation des coyotes.

CLÔTURES

Plusieurs options s'offrent à vous lorsque vous cherchez à construire une nouvelle clôture ou à ajouter des mesures de lutte contre les prédateurs sur votre clôture actuelle. Le manuel *Predation Management with a Focus on Coyotes*, publié en anglais seulement par l'organisme Alberta Lamb Producers, recommande les caractéristiques suivantes pour les clôtures visant à dissuader les attaques de coyotes :

- **Empêcher les coyotes de traverser la clôture.**
S'assurer que les ouvertures dans les clôtures non électriques ne mesurent pas plus de 15 cm sur 15 cm (6 po sur 6 po), voire moins si des fils autres que des fils haute résistance sont utilisés.
- **Empêcher les coyotes de ramper sous la clôture.**
Positionner le fil inférieur de la clôture aussi près que possible du sol et le tendre suffisamment pour éviter que les animaux puissent le pousser pour passer en dessous.
- **Empêcher les coyotes de sauter par-dessus la clôture ou de l'escalader.** La clôture doit mesurer au moins 1,70 m (5 pi 6 po) de hauteur. Envisagez des montages de fils avec agrafes pour limiter au mieux les possibilités d'escalader la clôture.
- **Empêcher les coyotes de traverser les barrières.**
S'assurer que les portes d'accès sont aussi hautes que la clôture elle-même et que l'espacement des barreaux ou des fils empêche les coyotes de s'y glisser. S'assurer de niveler les ornières provoquées par la circulation des véhicules et veiller à réduire au minimum l'espacement entre la porte et le sol [2].

Les clôtures électriques peuvent s'avérer efficaces dans la lutte contre les prédateurs; cependant, dans les régions où l'utilisation de clôtures électriques est très répandue, certains coyotes ont pu apprendre à se faufiler. Les clôtures d'enceinte qui sont posées sur le périmètre de la ferme doivent comporter au moins cinq fils et alterner les fils sous tension et les fils de mise à la terre. Toute clôture de moins de cinq fils ne réussira pas à limiter efficacement les prédateurs des coyotes, surtout si ceux-ci en ont déjà commis sur l'exploitation concernée. Les éleveurs albertains ont constaté la grande efficacité de la clôture électrique anti-coyotes à neuf fils [2]. Cette clôture doit être construite à l'aide d'un fil lisse haute résistance de calibre 12,5. Il convient d'alterner les fils sous tension et les fils de mise à la terre [3].

La clôture grillagée modifiée est une autre clôture efficace. Utilisez un grillage à fil galvanisé haute résistance de calibre 12,5 avec des espacements des mailles d'au plus 15 cm sur 15 cm (6 po sur 6 po). Ajoutez des fils électriques au sommet de la clôture pour atteindre une hauteur totale de 1,70 m (5 pi 6 po). En installant la clôture, veillez à ce que celle-ci soit au plus proche du sol pour éviter tout point de passage par en dessous (figure 1). Si les coyotes creusent sous la clôture, envisagez d'ajouter un fil haute résistance de calibre 12,5 électrifié à 10-20 cm (4-8 po) de la clôture et à 10-15 cm (4-6 po) du niveau du sol [2]. Lorsqu'on utilise une clôture grillagée pour des chèvres, il est bon de penser à ajouter un fil électrique décalé du côté intérieur de la clôture grillagée (ce fil sera décalé de 15 cm [6 po] par rapport à la clôture grillagée) pour empêcher les chèvres d'escalader la clôture ou d'essayer de la forcer par le bas. Cela permettra d'allonger la durée de vie de la clôture.



Figure 1. Clôture grillagée modifiée.

Dans certaines situations, une clôture grillagée électrifiée peut représenter une solution de rechange appropriée pour les moutons et les chèvres au pâturage. C'est notamment le cas lorsque les animaux broutent un regain de foin, des cultures de couverture ou une pâture louée. Ce type de clôture est disponible en différentes tailles et peut s'avérer efficace dans la réduction de la prédation, car les animaux et la clôture se déplacent constamment vers d'autres lieux et d'autres parcelles. Ces changements fréquents de lieux fournissent un certain niveau de protection en retardant l'acclimatation des prédateurs par rapport à la clôture. Cependant, dans certains cas, il est apparu après des attaques que les coyotes avaient appris à sauter par-dessus les clôtures grillagées électrifiées : en effet, aucune trace de creusage n'avait pu être décelée et des niveaux de tension électrique appropriés avaient été maintenus [2].

D'autres renseignements et des précisions concernant la construction des clôtures utilisées pour lutter contre les prédateurs peuvent être consultés ici :

- MAAARO, fiche technique [Clôtures de protection contre les prédateurs](#)
- Alberta Agriculture, série Agri-Facts, [Protecting Livestock from Predation with Electric Fences](#)
- Alberta Lamb Producers, manuel [Predation Management with a Focus on Coyotes](#)

ANIMAUX GARDIENS DE TROUPEAUX

Les chiens de berger sont le choix le plus courant lorsqu'il s'agit d'assurer une protection contre les prédateurs dans les exploitations ovines et caprines. L'avantage principal de disposer de chiens de berger est la possibilité de posséder plusieurs chiens par parcelle ou par exploitation afin d'assurer la surveillance d'un troupeau. Cela permet de mieux maîtriser les pertes. Les ânes et les lamas peuvent représenter des moyens efficaces de lutte contre les prédateurs et peuvent être utilisés en conjonction avec des chiens de berger. Les exploitations bovines peuvent opter pour un âne pour remplacer un chien, car l'âne pourra manger les mêmes aliments que le bétail. Souvent, les clôtures utilisées dans une exploitation bovine n'empêcheront pas le passage d'un chien de berger.

Avant de choisir un animal gardien de troupeau (figure 2), il importe de noter les avantages et les inconvénients de chaque animal pour sélectionner la méthode de protection qui sera la plus adaptée à l'exploitation. Il faut tenir compte des frais et des dépenses annuelles liés à un animal gardien, y compris les coûts d'investissement initiaux, les coûts d'alimentation annuels ainsi que les frais de vermifugation, de vaccination et de parage des sabots (le cas échéant). Des animaux gardiens de troupeaux ne résoudront pas tous les problèmes de prédation, mais réduiront les pertes associées à celle-ci. Si on les combine avec des clôtures et des stratégies de gestion appropriées, des animaux gardiens peuvent participer à la lutte permanente menée contre les prédateurs.

Vous trouverez de plus amples renseignements à propos de l'utilisation des ânes gardiens dans le document [Conseils généraux sur l'utilisation des ânes comme gardiens de moutons](#). La fiche technique du MAAARO [Chiens de berger et les soins à leur donner en hiver](#) donne quant à elle des renseignements sur les soins à apporter aux chiens de berger.



Figure 2. Les chiens de berger sont l'une des options possibles pour lutter contre la prédation.

CHASSE ET PIÉGEAGE

La chasse et le piégeage peuvent s'avérer utiles pour cibler des prédateurs qui posent problème. Il convient de respecter certains règlements locaux ou de plus grande portée. Les éleveurs peuvent également embaucher un tiers, comme un chasseur ou un piégeur autorisé qui accomplira cette tâche en leur nom.

Vous trouverez plus de renseignements sur la chasse à l'article 31 (Protection des biens) de la [Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune](#).

Pour en savoir plus sur le règlement relatif au piégeage, reportez-vous au [Règlement de l'Ontario 667/98 \(Piégeage\)](#) adopté en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*.

Le câble de restriction avec dispositif de relâchement est l'un des outils approuvés au 1^{er} janvier 2016 pouvant être utilisés par les piégeurs autorisés et les éleveurs formés sur leur propre exploitation pour résoudre des problèmes liés aux coyotes et aux loups. Certaines restrictions saisonnières et géographiques s'appliquent à l'utilisation de cet outil. Des caractéristiques techniques ont également été élaborées pour la conception de ce câble de restriction de manière à éviter la capture d'animaux non ciblés. Pour en savoir plus sur les zones où les câbles de restriction avec dispositif de relâchement peuvent être utilisés en Ontario et sur la réglementation, les composants d'un tel câble et les pratiques exemplaires de gestion, consultez le document [De saines pratiques de gestion pour l'utilisation de câbles de rétention en Ontario](#).

Pour plus de précisions sur les modifications apportées au Règlement de l'Ontario 667/98 (Piégeage) adopté en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* concernant l'utilisation de câbles de restriction avec dispositif de relâchement, consultez la page ero.ontario.ca/fr/archive et cherchez le numéro au REO 012-4735.

DISPOSITIFS DE DISSUASION NON MORTELS

Les dispositifs de dissuasion non mortels peuvent inclure un certain nombre d'articles ou d'outils. Certains des appareils disponibles dans le commerce comprennent les dispositifs Foxlights et Nite Guard Solar ainsi que des moyens de dissuasion à ultrasons qui se déclenchent à l'aide d'un détecteur de mouvement. Les autres solutions comprennent les *fladry* (à savoir des drapeaux, des rubans de mise en garde ou des assiettes à tarte en aluminium attachées ou suspendues à la clôture d'enceinte), les radios, les dispositifs lumineux et les objets que l'on déplace dans le champ, comme les épouvantails et les véhicules. Il est également possible de combiner plusieurs de ces techniques.

Les coyotes et les autres prédateurs peuvent s'adapter rapidement aux dispositifs utilisés et surmonter leurs peurs initiales. En changeant et en déplaçant régulièrement ces dispositifs, vous évitez que les coyotes s'acclimentent à un schéma prédéfini [4]. En général, on constate que les dispositifs de dissuasion non mortels peuvent être efficaces pendant des périodes pouvant atteindre 60 jours, même si l'efficacité de certains est beaucoup moins longue [2].

Les dispositifs de dissuasion non mortels disponibles dans le commerce sont souvent très coûteux si l'on souhaite les utiliser sur une grande superficie, mais ils peuvent aider pendant les périodes délicates. Ils offrent une protection ciblée pendant une courte durée, par exemple lorsque les brebis mettent bas au pâturage.

CONCLUSION

Le type d'outil de prévention de la prédation et le moment auquel il est utilisé dépendront du niveau de prédation sur une exploitation. Une seule et même méthode ne saurait être efficace pour toutes les exploitations. Les producteurs doivent choisir les options qui fonctionneront dans leur élevage. Les coyotes sont très intelligents et s'adapteront constamment aux nouvelles mesures d'atténuation. Il est impossible d'éliminer toutes les attaques. Cependant, des mesures préventives peuvent réduire le taux de prédation global sur l'exploitation.

RÉFÉRENCES

1. Acorn, R.C., et Dorrance, M. J. *Coyote Predation of Livestock*. Edmonton, Alberta Agriculture, Food and Rural Development, 1998.
2. Bourne, J. et Merrill, P. [*Protecting Livestock from Predation with Electric Fences*](#), Alberta Agriculture, Food and Rural Development, Factsheet Agdex 684-7, 2005.
3. O'Brien, A., [*Predation Management with a Focus on Coyotes*](#), Alberta Lamb Producers, 2014.
4. O'Brien, A. *Les pratiques de gestion peuvent influencer sur la prédation*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, 2016. (Ce document n'est plus accessible.)

La présente fiche technique a été rédigée par Jillian Craig, spécialiste des petits ruminants du MAAARO à Lindsay (Ontario).